

figes le titre d'enfants de Dieu ; aux persécutés les mâles voluptés du martyre. Mais à ceux qui parviennent à aimer leurs ennemis, c'est la gloire des gloires qui les couronne : *Moi, je vous dis : Aimez vos ennemis ; priez pour vos calomnieurs et vos persécuteurs, bénissez ceux qui vous maudissent ; faites du bien à ceux qui vous ont pris en haine* ¹.

Et vous serez semblables à votre Père qui est dans les Cieux ².

Être comme Dieu ! Penser, sentir, parler, agir comme le Dieu du Ciel. Être plus Lui, pour ainsi dire, que si de nos lèvres sortaient les paroles créatrices qui évoquèrent le néant et en firent jaillir les mondes ! Voyez Dieu au ciel, Dieu sur la terre, Dieu Créateur, Rédempteur, Sanctificateur ; suivez toute son œuvre : partout vous la copiez, vous la réalisez. Du haut du ciel, Dieu dispense ses bienfaits. A qui ? A ses seuls adorateurs fidèles ? Non, à ses plus mortels ennemis, à ses plus audacieux blasphémateurs. *Notre récompense sera grande ; vous serez les fils du Très-Haut, qui est bon même pour les ingrats et les mauvais, qui fait lever son soleil et tomber sa pluie sur tous, sur les bons et les méchants, sur les justes et les injustes. Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux. Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait* ³.

Mais, Dieu n'est pas seulement le Dieu du ciel, il est le Dieu de la terre, il y est descendu, « le Verbe s'est fait chair et il habite parmi nous ». Or, cette existence de l'Homme-Dieu ici-bas n'a été qu'un acte ininterrompu d'amour et de pardon. A ses avances la terre a répondu

¹ Matt., 44. Luc., VI, 28.

² Matt., V, 45.

³ Matt., V, 45.

par une glaciale indifférence, à ses bienfaits par l'ingratitude, à sa parole par l'incrédulité, à ses promesses par le dédain. « Ayant aimé les siens », « il les aima jusqu'aux plus extrêmes entraînements de l'amour. » Pour eux, qui étaient ses ennemis, il souffrit et mourut, et quand, après d'épouvantables tortures, il fut élevé en croix, sa première parole fut une parole de pardon : « Mon Père, pardonnez-leur. » Après sa mort se vengeait-il de ce peuple déicide qui l'avait poursuivi jusqu'au sépulcre de son inextinguible haine ? Non, longtemps encore, il attendit leur repentir ; il leur députa ses Apôtres et ses Saints, les conjurant de revenir à lui et leur offrant la plus entière amnistie, s'ils voulaient se jeter dans ses bras et répondre à ses amoureuses supplications. Voilà le Dieu dont nous serons les fils. A quel prix ? Au prix de la similitude de sentiments, de langage, d'action. *Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent..... votre récompense sera grande ; vous serez les fils du Très-Haut* ¹.

La Chasteté

V. — Comme il l'a fait pour la passion de l'orgueil, Jésus-Christ le fait pour une autre passion, plus universelle, plus tenace, aussi violente, celle de la volupté. La Loi Ancienne, vide de la grâce, s'arrêtait aux excès, sans toucher aux racines du mal. La Loi Nouvelle poursuivra l'excès dans sa conception première. *Vous avez appris qu'il a été dit aux Anciens : Vous ne commettrez pas d'adultère. Et Moi je vous dis : Quicon-*

¹ Matt., V, 44-45.

*que regarde une femme avec concupiscence a déjà commis l'adultère dans son cœur*¹. Si Dieu nous défend de souiller nos corps, il ne peut nous permettre de souiller nos âmes, créatures plus délicates, plus nobles, plus rapprochées de Lui que nos corps. Nos âmes sont les premiers sanctuaires de l'Esprit-Saint, c'est en elles, avant tout, que repose la grâce ; c'est elles, par conséquent, que Jésus-Christ purifie les premières, elles que les concupiscences mauvaises souillent et dégradent avant de parvenir jusqu'aux corps.

Mais un regard peut-il devenir si coupable qu'il mérite l'exclusion du ciel ? Oui, pour qui réfléchit aux suites d'un impudique regard. Il allume en nous d'ardentes convoitises, il devient une occasion toute prochaine de péché, par les désirs impurs qu'il provoque, par les imaginations lascives qu'il suscite, par les souvenirs obsédants qui demeurent après lui. Quelle mère laisserait aux mains de l'enfant une arme meurtrière ? Ne la lui enlève-t-elle pas, avant même toute blessure ? Ainsi fait Dieu, en nous interdisant même le voluptueux et coupable regard, avant même que la convoitise n'ait consommé le péché dans nos sens. Mais, si Dieu défend dans l'homme le regard mauvais, tolérera-t-il dans la femme les provocations qui l'attirent et le fixent ? Non certes ! Et elles sont devant Dieu chargées de péchés, ces femmes dont les attitudes, la mise, l'aspect, la volonté secrète et les efforts étudiés appellent l'attention et captivent les yeux. Et si la mondaine est coupable, que dirons-nous des femmes de théâtre ? Comment flétrirons-nous assez leur impudence provocatrice, et dépeindrons-nous assez vivement les désastres que cause leur

¹ Matt., V, 27-28.

seule apparition ? Préparer le poison n'est-ce pas déjà commettre le meurtre ?

Nous avons dû, d'après les paroles du Sauveur, faire la distinction entre le regard qu'il déclare faute grave et celui qui est innocent et permis. « Quiconque regarde une femme *avec concupiscence*, » dit-il. D'autres regards sont donc légitimes et permis, Dieu qui est à la fois le créateur de la beauté et de l'œil qui la contemple, n'a fait que pour sa gloire et notre bien cette double création. Si les beautés dont l'univers rayonne s'étalent partout à nos yeux, c'est afin que leur vue nous élève jusqu'à la Beauté incréée. Si le visage humain se revêt d'une beauté et d'un charme plus captivant encore, ce n'est pas assurément pour que le regard que nous y portons devienne le poison et la mort de notre âme, mais, au contraire, pour que notre sympathique admiration se porte sur le Créateur de toutes choses. Que l'époux jette sur son épouse, la mère sur son enfant, des yeux remplis de douce complaisance : ce n'est plus le regard coupable mais bien légitime et permis.

Distinguons encore entre le regard furtif et de surprise et le regard pleinement volontaire, qui s'attache, qui puise la volupté à pleins bords, que rien ne nécessite et rien n'innocente, regard insolent et hardi où suintent de honteuses convoitises.

Mais si un regard peut, en allumant en nous de coupables concupiscences, nous vouer à d'éternels châtiements, que dirons-nous des cohabitations funestes à notre vertu ? Si le regard, alors même que nous le jetons en passant, peut causer en nous de tels désastres, que sera-ce si l'objet dangereux ne cesse plus d'être sous

¹ Matt., V, 28,

nos yeux ? Comment échapper au feu quand c'est au milieu des flammes que nous voulons vivre ? Comment résister à la plus violente des passions, alors que nous excitions perpétuellement ses fureurs ? Comment n'être pas dévorés par le monstre quand nous nous jetons de nous-mêmes dans sa gueule ? Où est le salut ? Dans la fuite, dans la séparation implacable. Si nous hésitons, si nous calculons, si l'intérêt nous retient, si nous ne renonçons aux charmes de l'habitude, aux commodités que la cohabitation nous vaut, n'espérons rien ni de notre vertu, ni de notre piété, ni de nos résolutions en apparence si sincères et si généreuses. Sachons-le, nous périrons ! *Si donc votre œil droit vous est une occasion de chute, arrachez-le et jetez-le loin de vous. Il vaut mieux pour nous perdre l'un de nos membres, qu'être jeté tout entier dans la Géhenne. Et si votre main droite vous est une occasion de péché, coupez-la et jetez-la loin de vous ; il vaut mieux pour vous qu'un de vos membres périsse que d'être précipité tout entier dans la Géhenne* ¹.

Nous récrierons-nous ? Accuserons-nous la loi du Christ d'une intolérance inadmissible et d'une impossible application ! De quel droit, quand pour le salut de nos corps nous n'hésitons jamais devant ces extrémités douloureuses ? Si un membre gangrené menace les autres de sa corruption, reculons-nous devant l'opération ? Si le navire coule, tardons-nous à jeter à la mer la cargaison ? Elle est donc toute de miséricorde cette Loi que nous taxons d'intolérable rigueur. Par où elle semble nous meurtrir, elle nous sauve.

¹ Matt., V., 29-30.

Mariage et Divorce

VI. — *Il a été dit : quiconque renvoie sa femme, qu'il lui donne un écrit de répudiation* ¹. Telle est la Loi Ancienne, ou plutôt telle est la tolérance qui fut accordée aux Juifs, en vue d'empêcher de plus grands maux. Le Juif peut renvoyer sa femme qui lui est devenue odieuse. Seulement il ne la pourra reprendre. Qu'elle soit l'épouse d'un autre : soit. Mais le premier mari, de quelque repentir qu'il soit pris, quelque désir qu'il ait de la posséder de nouveau, ne le pourra pas. Ainsi, tout en se pliant aux exigences d'une nation déchue, la loi rendait impossible d'inextricables désordres. Quand les Juifs opposèrent un jour cette tolérance au Sauveur, il répondit : « c'est à cause de la dureté de vos cœurs que Moïse en agit ainsi. » C'est afin d'éviter d'abominables excès d'une force brutale et d'une cruauté sanguinaire. Le Juif n'est pas seulement voluptueux, il est aisément homicide : verser le sang ne lui coûte pas, et combien souvent, dans le cours de son histoire, il revint aux abominables sacrifices de Moloch, où ses propres enfants étaient massacrés ou brûlés vifs en l'honneur du dieu ? Obligé par la Loi de garder une épouse abhorrée, il l'eût infailliblement fait périr. C'est pour sauvegarder au moins la vie de la femme que Moïse fit fléchir la Loi primitive du mariage indissoluble.

Cette indissolubilité primitive, Jésus-Christ, Fils de Dieu, Créateur, Maître, Législateur suprême, la rétablit de sa propre et absolue autorité : *Et moi je vous dis : Quiconque se sépare de sa femme, hors le cas d'infir-*

¹ Matt., V. 31.